

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2534)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

On comprend bien ici l'idée qui prévaut à cette énumération. Pourtant, le danger d'une telle liste est toujours d'oublier certains cas qui pourraient se présenter à l'avenir. Il serait donc plus pertinent de supprimer ces précisions afin d'étendre, le cas échéant, la protection a priori voulue par cet article à d'autres cas auxquels le législateur pourrait ne pas avoir pensé.